

# OFFRE D'EMPLOI

## Service des travaux publics

### Journaliers temporaires

#### Description sommaire

Sous la responsabilité d'un contremaître, la personne titulaire du poste exécute divers travaux au sein d'une ou plusieurs des unités suivantes :

- Aqueduc et égouts ;
- Bâtiments et mécanique ;
- Parcs, espaces verts et événements ;
- Aréna, plateaux sportifs et aires de jeux ;
- Horticulture et foresterie urbaine ;
- Voirie et signalisation.

Elle participe également aux travaux d'entretien des équipements municipaux.

#### Exigences

##### 1. Formation

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalence ou une combinaison d'études et d'expérience jugée équivalente.

##### 2. Expérience

- Posséder une expérience dans le domaine de l'emploi.

##### 3. Connaissances

- Connaissance générale des méthodes de travail reliées aux réseaux d'aqueduc et d'égouts ;
- Connaissance des normes d'étanchéification ;
- Connaissance des rues de la Ville et des règlements de circulation ;
- Connaissance en peinture, menuiserie, rénovation et entretien général ;
- Connaissance des méthodes d'entretien des parcs, des espaces verts et du mobilier urbain ;
- Connaissance en horticulture et en aménagements paysagers ;
- Connaissance des différentes techniques de réparation et d'entretien d'équipement relié à la voirie.

##### 4. Autres

- Détenir un permis de conduire valide / classe 5 ;
- Détenir ou s'engager à compléter le permis de classe 3 ;
- Détenir sa carte en santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP) (atout).

##### 5. Compétences et qualités personnelles

- Capacité d'analyse ;
- Communications interpersonnelles ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Rigueur ;
- Savoir s'adapter ;
- Orientation vers l'action ;
- Dextérité manuelle ;
- Démontrer un comportement sécuritaire.

## Sommaire des tâches

### **Unité - Aqueduc et égouts**

- Identifier tout bris d'équipement ou anomalie, le signaler aux personnes concernées et prendre les mesures appropriées pour y remédier ;
- Creuser des tranchées, lorsque requis ;
- Installer des entrées d'eau et d'égouts ;
- Localiser des boîtes de service et installer la signalisation conformément aux normes en vigueur ;
- Étançonner et ajuster les coupes et s'assurer de la position des boîtes de fermeture ;
- Installer des pompes et des génératrices ;
- Préparer, ajuster et installer divers tuyaux ;
- Vérifier le fonctionnement des équipements et vidanger, nettoyer, lubrifier des vannes, des valves, des bouches à incendie et des bornes à incendie et effectuer l'entretien et les réparations requises ;
- Inspecter des conduites, interrompre et redonner les services d'aqueduc et d'égouts aux citoyens et aviser les personnes concernées ;
- Vérifier les niveaux de surcharge dans des égouts publics, constater les infiltrations dans des caves et débloquer des égouts ;
- Effectuer le raccordement des conduites d'aqueduc et d'égouts aux conduites principales ;
- Installer et niveler des regards et des puisards ;
- Numéroter et dégeler des bornes à incendie ;
- Effectuer certains tests ;
- Effectuer tous autres travaux d'entretien et de réparation sur le réseau d'aqueduc et d'égouts.

### **Unité – Bâtiment et mécanique**

- Effectuer des travaux de rénovation simples et des réparations diverses (bureaux, murs, portes, etc.) ;
- Peindre des bâtiments (intérieur et extérieur) ;
- Exécuter des travaux de conciergerie ;
- Nettoyer des graffitis ;
- Charger et décharger des camions et aider les conducteurs ou conductrices d'équipement à vérifier les attaches de l'équipement ou des camions ;
- Transporter des matériaux, de la machinerie, des pièces d'équipements, du mobilier, des objets divers et des marchandises.

### **Unités – Parcs, espaces verts et événements / Horticulture et foresterie urbaine / Aréna, plateaux sportifs et aires de jeux**

- Voir à l'entretien des surfaces de jeux, infrastructures et équipements extérieurs relatifs aux parcs et plateaux sportifs ;
- Entretenir, installer et améliorer les équipements tels que : le mobilier urbain, les clôtures, la signalisation dans les parcs, les luminaires et autres ;
- Voir au nettoyage et à l'entretien des parcs et des espaces verts ;
- Effectuer l'entretien et la fertilisation des pelouses ;
- Effectuer la collecte des branches et des feuilles et faire le déchiquetage ;
- Déneiger les passages piétonniers et les accès aux bâtiments municipaux durant la période hivernale ;
- Participer à l'ensemble des activités de montage et de démontage lors d'événements et de différentes activités ;
- Effectuer la manutention d'équipements, d'outillages, de mobiliers et autres ;

- Effectuer divers travaux d'entretien sur les sites d'événements et d'activités ;
- Installer et enlever les décos festives et voir à leur entretien ;
- Effectuer diverses tâches reliées à l'horticulture et la foresterie urbaine.

#### **Unité – Voirie et signalisation**

- Effectuer tous travaux de pose d'asphalte chaude (râtelier, niveler, compacter, etc.) en s'assurant de mettre en place la signalisation appropriée ;
- Combler les trous, les accotements et les affaissements de la chaussée ;
- Installer, entretenir et réparer des panneaux, des poteaux et des enseignes de signalisation ;
- Balayer et déneiger des rues, des trottoirs, des ruelles, des stationnements, des bornes à incendie et poser des abrasifs et des fondants ;
- Installer et niveler des regards et des puisards ;
- Installer et entretenir des ponceaux et des fossés ;
- Entretenir des chemins de gravier (nivellement) ;
- Entretenir les systèmes d'éclairage des rues et des parcs ne nécessitant pas des connaissances spécialisées (remplacement de poteaux, etc.) ;
- Transporter et manipuler des matériaux, de la machinerie, des pièces d'équipement, du mobilier, des objets divers, des marchandises et effectuer le chargement et le déchargement des camions ;
- Creuser des tranchées, lorsque requis ;
- Exécuter les travaux usuels d'entretien sur le réseau routier.

#### **Autres**

- Conduire un véhicule motorisé, lorsque requis ;
- Manipuler, transporter, régler, ajuster et utiliser les outils et les matériaux appropriés et les entretenir. S'assurer de la propreté et de la sécurité des lieux de travail ;
- Identifier tout bris d'équipement ou anomalie, le signaler aux personnes concernées et prendre les mesures appropriées pour y remédier ;
- Compléter divers rapports et formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions ;
- Accomplir des tâches pour lesquelles il est jugé qualifié par son supérieur dans sa propre unité ou une autre unité lorsque requis ;
- S'assurer du respect des exigences en matière de santé et sécurité du travail ;
- Agir à titre d'intervenant ou intervenante en cas de mesures d'urgence lorsque requis ;
- Accomplir toutes autres tâches reliées à ses champs de responsabilité.

#### **Horaire de travail et salaire**

##### **Lieu et horaire de travail :**

- Ateliers municipaux - 40 heures / semaine.

Le taux horaire est de 26,52 \$.

#### **Date d'entrée en fonction**

Juin 2025

#### **Période d'affichage**

Du 23 mai au 5 juin 2025

#### **Pour postuler**

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à [ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/la-ville/administration-municipale/emplois](http://ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/la-ville/administration-municipale/emplois) avant 16 h 30 le 5 juin 2025.

## **Équité en emploi**

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

## **Autres renseignements**

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

**Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates. Cependant, seules les personnes retenues pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactées. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.**